



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

équipements

Question écrite n° 106575

Texte de la question

M. Philippe Folliot appelle l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur les conditions de sécurité des immeubles. En effet, à l'heure actuelle, on recense un grand nombre d'immeubles ne possédant qu'un escalier en bois et pour lequel, aucune issue de secours n'a été prévue, pas plus que des extincteurs, des rampes ou des tuyaux d'eau. Dans ces conditions, la plus élémentaire sécurité n'est pas assurée pour les occupants. C'est pourquoi il lui demande s'il ne serait pas possible d'imposer la pose d'un extincteur à chaque étage d'un immeuble dès le troisième étage, de même que l'aménagement d'une conduite d'eau aboutissant à chaque palier avec robinetterie et tuyauterie, ce qui permettrait de lutter efficacement contre les incendies dans ces habitations.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106575

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10504